

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de *Bouze-Comy*

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles) *Filles*

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) *Les Filles du St Esprit*

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

*L'école a été établie en 1890, par M. Comte de Moursau
qui a fait don de terrains et payé les frais de construction.*

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

*Le propriétaire c'est la commune de St Brice. Le propriétaire
légal c'est M. le Curé de Combeaux.*

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Deux Sœurs dirigent l'école. Il y a 90 élèves dont
s'en 6 non payantes. Il y a 12 pensionnaires payant
5 fr par mois.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Les Sœurs ont un capital de 30000^{fr} dont elles perçoivent
les intérêts et la rétribution scolaire qui est bien modeste.
C'est 30 fr par mois pour les élèves de la petite classe et 400 fr pour
la grande classe.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?